



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 18 août 2021

COVID-19

Nouvelles mesures sanitaires – Renforcement du confinement

La dégradation marquée de la situation sanitaire sur les dernières semaines et l'impact profond et déstabilisateur sur les capacités hospitalières du territoire ont amené le préfet de la région Guadeloupe à renforcer fortement le confinement en vigueur en Guadeloupe depuis le début du mois d'août.

Pour la semaine du 9 au 15 août 2021, semaine 32, 7 276 personnes ont été testées positives sur le territoire, contre 6 997 pour la semaine précédente. Le taux de positivité sur le début de la semaine 32 est de 24,2 %, ce qui signifie que toujours près d'une personne testée sur 4 en Guadeloupe est positive au coronavirus. Le taux d'incidence en Guadeloupe sur la semaine passée est de 1 912,3 / 100 000, parmi les niveaux les plus élevés jamais atteints sur le territoire.

Ces chiffres se traduisent concrètement par un rythme extrêmement soutenu et allant toujours croissant d'hospitalisation de personnes malades, obligeant à une extension des capacités hospitalières au prix d'efforts très élevés et du soutien de renforts supplémentaires. 81 lits de réanimation étaient activés le mercredi 18 août en Guadeloupe. 60 patients sont décédés durant la semaine précédente, à un niveau presque jamais atteint depuis le début de l'épidémie.

Dans cette perspective, après consultation des élus et des représentants du milieu socio-économique, le préfet a annoncé le mercredi 18 août le renforcement du confinement en Guadeloupe, **à compter du vendredi 20 août jusqu'au mercredi 1^{er} septembre inclus**, par les mesures supplémentaires suivantes :

- les plages, rivières et cours d'eau ne seront accessibles que le matin, de 5 heures à 11 heures. La fréquentation des plages devra toujours être réalisée de manière dynamique, pour la baignade, la promenade et les activités sportives individuelles. Les rassemblements restent interdits en ces lieux, de même que les pique-niques et la consommation d'alcool. Les maires pourront décider, pour les plages les plus fréquentées, leur fermeture complète ;

- la jauge de fréquentation maximale des cérémonies funéraires est abaissée à 25 personnes.

Le préfet de la région Guadeloupe attire l'attention des collectivités, services de pompes funèbres et des familles sur la nécessité de limiter au maximum la participation aux veillées funèbres, cérémonies funéraires et enterrements, et de resserrer celles-ci aux plus proches et à la cellule familiale restreinte. Si elles sont l'occasion d'accompagner les défunts, elles peuvent représenter dans le contexte actuel de circulation épidémique extrêmement élevée une source de transmission supplémentaire et de mise en danger de chacun.

Le préfet appelle chacun à rester chez soi et à restreindre au maximum ses relations sociales, ses rassemblements amicaux et familiaux durant les trois semaines à venir.

Chacun doit limiter le plus fortement possible ses interactions sociales et annuler ou reporter à plus tard les rassemblements auxquels il prévoit de participer, qu'ils soient festifs, amicaux, familiaux, associatifs, culturels, sportifs ou encore professionnels. Les mariages prévus devant donner lieu à des fêtes doivent être repoussés.

Le respect strict des gestes barrières, des distanciations physiques et du port du masque à l'intérieur des établissements recevant du public comme en extérieur sur la voie publique doit être la norme.

La vaccination est à ce jour l'outil majeur de lutte pour protéger les plus fragiles et limiter la circulation épidémique au sein de la population guadeloupéenne.